

RAPPORT

sur les questions de l'enfance au Cameroun

Dans tous les pays du monde, l'enfant a toujours eu une place de choix. Il est le symbole de l'humanité en fleur. Il représente en lui seul tout un ensemble infini de grâce, de gaîté, d'innocence, de candeur, d'amabilité, et sa venue dans un foyer est une source de joie, de consolation dans les moments difficiles et pendant les heures sombres...

Dans la famille africaine, l'enfant n'est pas seulement tout cela — il est la force, le pilier du foyer, la raison d'être de la femme, surtout chez le païen, la fécondité étant la qualité essentielle qu'il exige de sa femme, qui bon gré mal gré, doit lui donner des enfants. Disons enfin que la polygamie même trouve son excuse dans le désir que le *PATER FAMILIAS* africain a de vouloir multiplier sa progéniture...

Mais suffit-il seulement de donner la vie ? Certes non, il faut ensuite chercher à la conserver, à la développer. Et je crois que rien n'illustre, rien ne résume mieux le problème de l'enfant que cette pensée de Louis Pasteur qui disait : *« Quand j'approche un enfant, il m'inspire de la tendresse pour le présent et beaucoup de respect pour ce qu'il sera plus tard »*.

Pasteur a prononcé ces paroles dans une circonstance particulière. Il venait de découvrir le vaccin contre la rage. Il avait fait des essais sur les animaux, mais pas sur l'homme, lorsqu'on lui amena un petit garçon de neuf ans, mordu par un chien. A la vue de cet enfant le savant fut très ému, il hésita, il avait peur que l'insuccès du vaccin d'une part, et la rage d'autre part n'entraînent la mort de l'enfant. Il réunit ses collaborateurs et finit par décider de vacciner l'enfant qui fut sauvé, et à travers lui beaucoup de générations... Nous savons d'ailleurs ce que l'humanité doit à ce génie, mais ce dont nous devons nous souvenir, est que, avant d'être savant, Pasteur fut d'abord un enfant.

C'est pourquoi, Excellence, Monsieur le Maire, Messieurs les congressistes, Mesdames et Messieurs, Chers camarades, je vous prierais de vouloir me permettre de dire ici, que nous aussi, nous devons nous soucier du problème de l'enfance.

En effet, si le sort de l'enfant est important dans le monde, combien plus émouvant encore son avenir doit être, dans nos pays africains en plein essor, en particulier dans notre jeune République ! Car comment pourrions-nous aujourd'hui, concevoir l'avenir de notre pays sans songer à ceux qui seront ses promoteurs, ses défenseurs de demain ? Comment pourrions-nous faire des plans sans assurer notre relève ?

Il nous appartient donc, de nous atteler désormais, à la préservation, à la sauvegarde, au développement de la vie de l'enfant. Nous devons nous appliquer à chercher et à multiplier chaque jour davantage les moyens qui puissent nous aider à former ces jeunes âmes, ces jeunes consciences, ces jeunes cœurs, ces jeunes volontés, à éclairer ces jeunes intelligences, afin d'en faire de vrais hommes, de vraies femmes ; eux qui sont notre espoir, eux sur qui repose notre avenir...

Pour atteindre notre objectif, il serait nécessaire de créer le SERVICE DE L'ENFANCE, qui étudierait tout ce qui a trait au bien-être et à l'épanouissement de l'enfant.

Il faudrait alors distinguer deux points :
la santé et la survie de l'enfant,
son éducation, son instruction, ses loisirs.

1) SANTÉ ET SURVIE DE L'ENFANT

Au cours des deux dernières années, 1960 - 1961, nous avons enregistré pour la ville de Douala, les chiffres suivants :

année 1960	naissances	6.495 enfants dont :	3.285 garçons 3.210 filles
	décès	1.464 enfants dont :	822 garçons 642 filles
année 1961	naissances	7.545 enfants dont :	3.872 garçons 3.673 filles
	décès	1.767 enfants dont :	995 garçons 772 filles

Nous en déduisons qu'il y eut plus de naissances en 1961 qu'en 1960, mais le nombre de décès a augmenté au lieu de baisser.

Notre premier devoir sera de faire survivre l'enfant : la vie que l'on aura, dès ses débuts, préservée, ne doit pas être livrée à la faim. Nous devons donc nourrir le jeune enfant, et le nourrir convenablement.

En effet, l'alimentation du nourrisson et du petit enfant est primordiale pour sa santé, car la mortalité infantile, baromètre de la santé publique, est due en grande partie à la négligence que les mères apportent pour tout ce qui concerne leur régime alimentaire, et l'état de nutrition au cours des premières années à des répercussions tout au long de la vie.

Il faudrait alors créer des centres de formation sociale et familiale, où les mères apprendraient les notions de puériculture et d'hygiène qui leur permettraient de mieux jouer leur rôle.

Il faudrait créer davantage de dispensaires, de centres de protection maternelle et infantile, de maternités, où des mesures efficaces seront prises contre les épidémies, les malformations, les maladies de la première enfance, les maladies contagieuses ; où les mères seront surveillées et recevront des conseils pendant la période de grossesse, où elles accoucheront dans de meilleures conditions d'hygiène et de sécurité.

Par ailleurs, les troubles politiques de 1959 - 1960 ont pour résultat un accroissement considérable d'enfants déshérités, abandonnés, sans mères ni pères. L'orphelinat de Dschang en a regroupé plus de deux cents, et les moyens réduits dont ses Sœurs disposent ne leur permettent que de les élever sommairement. Il serait donc nécessaire d'instituer des centres d'enfants assistés, où seraient accueillis des orphelins et enfants abandonnés.

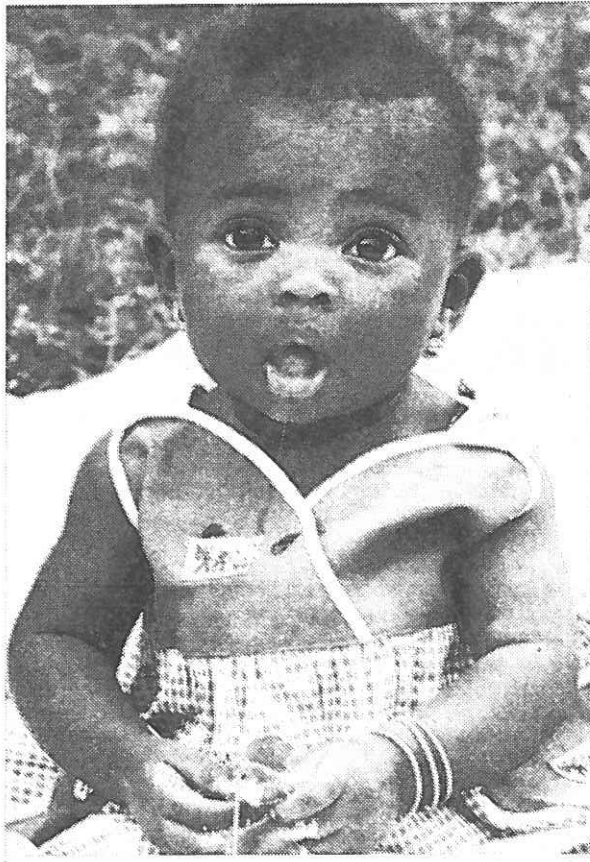
Enfin, pour les mères travailleuses, il faudrait créer des crèches, dont le but serait de garder pendant la journée, les enfants de trois mois à trois ans accomplis. Ils y recevraient des soins hygiéniques qu'exige leur âge, ils y seraient mieux surveillés et mieux nourris...

2) ÉDUCATION - INSTRUCTION - LOISIRS

Les activités éducatives et culturelles sont l'essence même de la renaissance d'une Nation, en même temps, la fusion de tous les éléments de sa population.

Il existe certes, un réseau complet d'éducation dans notre pays, du Jardin d'Enfants à l'Université. Il y a des Jardins d'Enfants de cinq à six ans, du Service Social Officiel, des Jardins d'Enfants de la Caisse de Compensation de Prestations Familiales, mais ils sont très peu nombreux. Il faudrait par conséquent suppléer à leur insuffisance. Chaque quartier devrait avoir un Jardin d'Enfants de trois à cinq ans, où cadre et activités devraient répondre aux exigences de leur développement physique et psychologique. Ce qui permettrait en outre, d'éviter perte et égarement d'enfants.

L'instruction primaire devrait être obligatoire pour tous les enfants de cinq à quatorze ans. Comme les Jardins d'Enfants, il faudrait augmenter le nombre des écoles primaires, des écoles secondaires, il faudrait multiplier les collèges modernes, classiques, techniques, les lycées de jeunes filles.



I. P. N. - Yaoundé

DOCUMENTS

Il serait souhaitable aussi de contrôler la qualité de l'enseignement donné dans les écoles en particulier dans les écoles privées.

La détente est aussi nécessaire au développement intellectuel de l'enfant. Je ne saurais donc trop insister sur la nécessité de créer des centres et mouvements de jeunesse, un réseau de clubs et terrains de jeux, des colonies de vacances pour les enfants et adolescents.

Il faudrait également mettre à la disposition de la jeunesse des bibliothèques, des cercles artistiques et des projections de films culturels.

CONCLUSION

Protéger, développer, procurer à l'enfant tout ce qui lui permettra de jouer son rôle dans la société de demain, sont les aspects essentiels du problème de l'enfant.

Cependant ce problème revêt un caractère particulier quand il s'agit d'un pays jeune, d'un pays qui se forge, qui se construit, qui cherche à élargir ses horizons, qui veut dépendre de lui-même. Car pour un tel pays, l'enfant est le meilleur placement, c'est sur lui que repose le sort de sa destinée. En conséquence, l'U. S. L. C. soucieuse de participer à l'œuvre édifiatrice de notre pays, a bien voulu poser ici le problème de l'enfance camerounaise, problème qui lui paraît le plus crucial pour l'avenir de notre Etat. Et pour concrétiser son objectif, elle vient de prendre l'initiative de créer avec le concours moral et matériel du camarade Joseph BEN représentant de la C. I. S. L. un Jardin d'Enfants de 40 à 64 gosses, de trois à six ans.

Il s'agirait donc de lui apporter une aide morale et matérielle pour l'encourager à réaliser le vaste plan social qu'elle vient de tracer pour les questions d'enfance au Cameroun.

Douala, le 13 octobre 1962

DORA E. EKAMBI
Secrétaire Nationale de l'U. S. L. C.,
chargée des Affaires Féminines et Sociales,
responsable du HOME D'ENFANTS



This article is Copyright and Distributed under the following license



**Attribution-NonCommercial-ShareAlike
CC BY-NC-SA**

This license lets others remix, tweak, and build upon your work non-commercially, as long as they credit you and license their new creations under the identical terms.

[View License Deed](#) | [View Legal Code](#)

Cet article est protégé par le droit d'auteur et distribué sous la licence suivante



**Attribution - Pas d'Utilisation
Commerciale - Partage dans les Mêmes
Conditions CC BY-NC-SA**

Cette licence permet aux autres de remixier, arranger, et adapter votre œuvre à des fins non commerciales tant qu'on vous crédite en citant votre nom et que les nouvelles œuvres sont diffusées selon les mêmes conditions.

[Voir le Résumé Explicatif](#) | [Voir le Code Juridique](#)

Copyright and Take Down notice

The digitized version of Abbia seeks to honour the original intentions of the paper publication. We continue to publish under the patronage of the Ministry of Arts and Culture: permission for this was given by the minister of Arts and Culture on 9 August 2019 Ref 1752/L/MINAC/SG/DLL/.. It has not proved possible to track down the surviving authors so we are making the material available under a more restrictive noncommercial CC license. We have setup a takedown policy to accommodate this. More details are available from [here](#).

La version numérisée d'Abbia vise à honorer les intentions originales de la publication sur papier. Nous continuons à publier sous le patronage du Ministère des Arts et de la Culture: permission a été donné par le ministre le 9 August 2019 Ref 1752/L/MINAC/SG/DLL/. Il n'a pas été possible de retrouver les auteurs survivants, c'est pourquoi nous rendons le matériel disponible sous une licence CC non commerciale plus restrictive. Nous avons mis en place une politique de démantèlement pour y faire face. Plus de détails sont disponibles [ici](#).